

Clermont-Ferrand, le 2 juin 2014

**RAPPORT DU JURY DU RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2^{ème} CLASSE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
SESSION 2014**

Rectorat

**Direction des Finances
et des Affaires
Générales**

Affaire suivie par
Béatrice CLEMENT

Téléphone
04 73 99 30 10

Fax
04 73 99 30 81

Mél.
Ce.difage@ac-clermont.fr

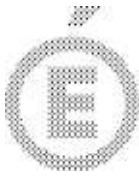
3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1

- L'arrêté du 13 janvier 2014 a autorisé au titre de l'année 2014, l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs 2^{ème} classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- La sélection des dossiers a eu lieu le
- L'entretien des candidats a eu lieu le 26 mai 2014,
- Le nombre de poste : 14

Inscrits	Dossiers présentés	Admissibles	Admis sur liste principale	Admis sur liste complémentaire
1209	966	60	14	12

l) Les conditions pour se présenter

- Les candidats sont autorisés à se présenter au concours externe s'ils remplissent les conditions générales fixées par la loi portant droits et obligations des fonctionnaires (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée) c'est-à-dire :
 - o Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de la communauté européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen,
 - o Jouir de leurs droits civiques,
 - o Ne pas avoir au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire, des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions,
 - o Se trouver en position régulière au regard du code du service national,
 - o Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.
- Aucune condition de diplôme,
- Les candidats peuvent être agents non titulaires de l'Etat ou bien candidat extérieur à l'administration

**II) Les candidats**

1) Répartition par sexe et par tranche d'âge

1.1) des candidats admissibles

	< 25 ans	De 26 à 35 ans	De 36 à 45 ans	>45ans	TOTAL
Hommes				1	1
Femmes	1	22	25	11	59
TOTAL	1	22	25	12	60

1.2) des candidats admis

	< 25 ans	De 26 à 35 ans	De 36 à 45 ans	>45ans	TOTAL
Hommes					
Femmes	1	8	5		
TOTAL					

2) Répartition des candidats par diplôme

TITRES	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
Doctorat			
M2			
L2	<u>6</u>	<u>4</u>	
Diplôme de niveau III	32	6	6
Bac techno/prof	17	4	5
Bac général			
Diplôme niveau IV	1		
CAP	1		
BEP	3		1
Diplôme niveau V			
Autre diplôme			
Sans diplôme			

III) La sélection des dossiers

La difficulté de ce recrutement réside dans le nombre important de candidats inscrits et donc de dossiers déposés. Les dossiers incomplets ont été exclus, il convient d'apporter une grande attention à la constitution du dossier.

Le jury a été réparti en 9 sous-commissions de 3 personnes chacune.

Il leur a été demandé de travailler sur la base des critères suivants :

- L'adéquation du profil avec les tâches susceptibles d'être confiées à un adjoint administratif,
- Expérience professionnelle dans la fonction publique et hors fonction publique
- La forme, la rédaction et la qualité d'expression (orthographe, qualité de la rédaction, présentation soignée)



- La pertinence de la candidature (motivation, capacité à évoluer ...)
- Le parcours professionnel diversifié.

Lorsque les candidats rédigent leur lettre de motivation, il est important qu'ils sachent qu'ils s'adressent au Recteur de l'Académie et non à un recruteur privé, qu'ils sachent également ce qu'on attend d'un adjoint administratif, quelles sont les missions qui sont susceptibles de lui être confiées.

Travailler dans la fonction publique, c'est un engagement au service de l'Etat avec des missions de service public, il faut accepter d'être mobile et adaptable à différents métiers.

IV) La sélection des dossiers

Pour l'entretien, l'épreuve s'est déroulée le 26 mai 2014. Le jury était réparti en 4 commissions de 3 personnes (une personne extérieure à l'Education Nationale, un gestionnaire d'EPL ou un cadre de l'administration).

Au final 14 candidats ont été admis sur liste principale et 12 sur liste complémentaire.

Les consignes données au jury étaient les suivantes : Chaque candidat devait se présenter pendant 5 minutes au plus et le jury devait poser des questions visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation. Le jury, à l'aide du CV et de la lettre de motivation, devait vérifier que les compétences et aptitudes mises en avant par le candidat dans son dossier étaient bien réelles.

Il a été rappelé au jury d'avoir une attitude bienveillante vis-à-vis des candidats lors de cet entretien, il ne s'agit pas de mettre les candidats en difficulté et le jury a veillé à adapter les questions au profil du candidat.

Observations :

- Il est important de rappeler aux candidats que cet entretien oral doit être préparé, la présentation du parcours professionnel doit être structurée, elle doit également mettre en avant les compétences acquises et les qualités du candidat. Une énumération chronologique des emplois occupés ne présente pas d'intérêt.
- Les candidats retenus sur la liste principale ont manifesté une grande motivation et ont fait preuve devant le jury, à travers leur prestation, de leurs capacités à exercer différentes fonctions et à évoluer professionnellement.
- Ce que le jury attend, outre la motivation, c'est une capacité à s'adapter à toutes les situations et aux différents postes, une certaine ouverture d'esprit et une curiosité pour l'environnement professionnel. Par ailleurs, ce recrutement concerne de futurs agents publics, le jury s'est donc attaché à vérifier la connaissance, voire l'attachement des candidats aux valeurs du service public et aux grands principes du statut de la fonction Publique.